

01 Nouveau cadre juridique de l'investissement

- > *Loi n°2016-71 du 30 Septembre 2016, portant loi de l'investissement;*
- > *Loi n°2017-8 du 14 Février 2017, portant refonte du dispositif des avantages fiscaux ;*
- > *Décret 2017-389 du 9 Mars 2017, relatif aux incitations financières au profit des investissements réalisés dans le cadre de la loi de l'investissement.*

Quels sont les apports du nouveau cadre juridique ?

- **Définit des règles claires et transparentes pour l'accès au marché** notamment en ce qui concerne les modalités de fixation de la liste des activités soumises à autorisation et la liste des autorisations administratives nécessaires pour la réalisation des projets d'investissement, les délais, les procédures et les conditions de leur octroi ;

01 *Nouveau cadre juridique de l'investissement*

- **Établit un cadre juridique unique pour l'investissement**, y compris les définitions des termes liés aux opérations d'investissement et aux autorités de gouvernance ;
- **Améliore la gouvernance de l'investissement** en instaurant des nouvelles institutions de gouvernance et un nouveau cadre incitatif ;
- **Clarifie les obligations et les garanties** de l'investisseur et assure le principe de traitement équitable entre investisseurs Tunisiens et étrangers ;
- **Garantit le principe de transfert des capitaux à l'étranger** en devises conformément à la réglementation des changes en vigueur ;